



WWF

PRATIQUE

FR

2016

POLITIQUE PAPIER RESPONSABLE DU WWF-FRANCE

Pourquoi une politique papier ?

Le WWF-France est conscient que la communication (toutes cibles, médias et supports) est une nécessité mais présente un impact potentiel sur l'environnement si des choix durables ne sont pas faits. De plus, le WWF-FR souhaite rationaliser ses usages des ressources naturelles, dont les fibres cellulosiques. Pour cela, le WWF-FR reconnaît que les produits papier doivent être encadrés par une politique éclairée, de même que les produits numériques.

Les salariés et bénévoles du WWF-FR utilisent de nombreux produits papiers quotidiennement au bureau (annexe 2). Certaines activités vitales du WWF-FR, publipostages et catalogues par exemple, génèrent un volume de papier non négligeable.

Face à ce constat, le WWF-FR a pour ambition de poursuivre ses activités de façon écologiquement exemplaire sur toutes les composantes de son empreinte papier. Cet objectif est conforme à la mission sociale de la Fondation et à ses programmes sur la préservation des forêts (annexe 1).

Champs de la présente politique

Sont concernés par la présente politique :

- la Fondation WWF-FR et Panda EURL, en leurs locaux parisiens (siège social) et ses quatre bureaux de terrain (Marseille, Lyon, Nouméa et Cayenne) ;
- les activités de tous les salariés et des bénévoles les appuyant dans les bureaux ;
- les achats directs de prestations extérieures (impressions, éditions) ;
- tous les papiers utilisés (y compris les cartons et papiers hygiéniques), papiers publiés, vendus ou portant le logo du WWF-FR (annexe 2).



POUR UN BUREAU VERT AU QUOTIDIEN

Pour ce qui concerne le papier de bureau, le WWF-FR s'engage :

- à consommer moins de 20 kg de papier à copier par an et par ETP, et à toujours rechercher une baisse des consommations à trois ans ;
- à utiliser par défaut soit des ramettes A4 de grammage 60g/m² (fibres vierges certifiées FSC), soit du papier 100% recyclé. Des papiers de grammages différents (60 ou 80 g/m²) sont disponibles dans les différents bacs d'alimentation de chaque imprimante dans les bureaux de Paris et Marseille, de même que des ramettes de format A3 grammage 80 g/m² (100% recyclé). Ces imprimantes sont par ailleurs reconnues pour leurs performances écologiques ;
- à utiliser des ramettes et une petite papèterie fabriquées en matière 100% recyclée et/ou certifiée FSC® (classées A à AAA selon la classification environnementale des papiers graphiques du WWF-FR, cf annexe 5). Le WWF-FR exclut d'utiliser toute source de papier controversée (classée E) ou pouvant en contenir (classée B à D) ;
- à réutiliser une partie des pages non imprimées au verso comme papier brouillon. Grâce à son réseau de bénévoles actifs à Paris, avant collecte pour recyclage, les feuilles A4 qui n'auraient pas été imprimées sur les deux faces, sont récupérées pour la fabrication de bloc de papier brouillon ;
- à collecter pour recyclage 100% de ses papiers graphiques. Par soucis d'efficacité du recyclage, le WWF fait le choix de faire appel à un prestataire spécialisé pour 90% du tonnage de sa collecte (Cèdre, entreprise adaptée). Les 10% restants sont collectés via les bacs de ville des bureaux métropolitains et ultramarins. La collecte s'effectuera sans nécessairement enlever les agrafes, spirales, ou déchirer ou froisser les papiers, mais exclut les papiers d'hygiène ou souillés par le contact d'aliments ;
- à suivre annuellement les consommations de papier à copier correspondant à l'activité de tous les bureaux selon un outil développé *ad hoc* (annexe 7 ; tonnage, grammage, performance environnementale) ;
- à mettre en œuvre un paramétrage par défaut du parc d'imprimantes en mode Recto Verso et Noir & Blanc et à privilégier pour un usage interne la police Garamond, moins consommatrice d'encre ;
- à supprimer les imprimantes individuelles (sauf les rares services identifiés nécessitant une confidentialité avérée) ;
- à inciter à réduire la consommation par département ;
- à suivre annuellement le tonnage de papier de bureau collecté de façon sélective correspondant à l'activité de > 75% des ETP.
- Pour ce qui concerne le papier toilette et les emballages, le WWF-FR s'engage à n'acheter que des papiers issus de fibres 100% recyclées.

POUR FAIRE BONNE IMPRESSION

Pour ses publications, publipostages et catalogues (DIPE), le WWF-FR s'engage :

- à maintenir et constamment adapter ses procédures de ciblage (segmentation, fréquence) permettant de garantir l'efficacité « papier » des publipostages d'appel à don et des catalogues ;
- à étudier préalablement à la production les alternatives possibles (numérique *versus* papier par exemple), en fonction de l'utilité et de la durée de vie de chaque publication ;

- à utiliser ou faire utiliser par ses prestataires une charte d'éco-conception (annexe 5) ;
- à imprimer exclusivement sur papiers en matière 100% recyclée et/ou certifiée FSC® (classées A à AAA selon la classification environnementale des papiers graphiques du WWF-FR et/ou noté > 70/100 sur Check You Paper, <http://checkyourpaper.panda.org/>, cf annexe 5). Le WWF-FR exclut d'utiliser toute source de papier controversée (classée E) ou pouvant en contenir (classée B à D) ;
- à faire de même pour les enveloppes et les produits « primes » des publipostages d'appel à dons et autres « goodies » en papier/carton, lorsque que cela est possible. Aucun produit n'est employé par WWF sans analyse du risque environnemental ;
- à archiver et désarchiver de façon rationnelle les produits papier recyclables ;
- à suivre le tonnage de plus de 90% des DIPE produits dans l'année, dont les produits assujettis à la déclaration annuelle à Ecofolio (annexe 2) ;
- à collecter pour recyclage > 90% des DIPE produits ou reçus (dont les formulaires d'adhésion retournés) ou qui seraient non utilisés et obsolètes. Le WWF-FR s'engage à obtenir que cela soit également fait par les prestataires qui travaillent pour lui ;
- à collecter pour réintégration ou recyclage 100% des produits « prime » en papier qui se trouveraient orphelins (non utilisés ou non vendus).

UNE MISE SUR LE MARCHÉ DE PRODUITS RESPONSABLES

Pour ce qui concerne les produits papiers mis sur le marché (PPM, annexe 2), le WWF-FR s'engage :

- à produire pour sa marque propre exclusivement sur des papiers 100% recyclés et/ou certifiés FSC® (classées A à AAA selon la classification environnementale des papiers graphiques du WWF-FR et/ou noté > 70/100 sur Check You Paper, <http://checkyourpaper.panda.org/>, cf annexe 5). Le WWF-FR exclut d'utiliser toute source de papier controversée (classée E) ou pouvant en contenir (classée B à D) ;
- à associer son logo majoritairement à des produits papiers fabriqués en matière 100% recyclée et/ou certifiée FSC® (classés A à AAA selon la classification environnementale des papiers graphiques du WWF-FR, annexe 4). Dans le cas de produits classé B (à responsabilité incomplète), le WWF-FR étudie le risque environnemental (origine, fabricant, labels) de façon à l'éliminer. Le WWF-FR exclut d'associer son logo à des produits papier de toute source de fibres controversées (classée E) ou pouvant en contenir (classée B à D) ;
- à éco-concevoir tous les PPM de sa marque (annexe 5) ;
- à s'assurer de la qualité environnementale et sociale de la fabrication, en ne travaillant qu'avec des producteurs détenteurs de certificats exigeants, une chaîne de traçabilité efficace et s'engageant avec une charte fournisseur (annexe 6) ;
- à s'assurer de la plus grande proximité géographique possible entre le lieu de fabrication et la destination du produit ;
- à anticiper les commandes et livraison de façon à permettre au producteur de minimiser les envois express par avion ou camion ;
- à collecter pour réintégration ou recyclage 100% des produits qui se trouveraient orphelins (non utilisés ou non vendus).

PLUS TRANSPARENT QU'UNE FEUILLE DE PAPIER

La présente politique, les cahiers des charges pour les prestataires, ainsi que les résultats de l'évaluation annuelle des performances papier du WWF-FR sont mises en ligne sur wwf.fr. Elle sert de base au rapportage annuel interne international du réseau WWF (WFOV de WWF-Int) et à la déclaration Ecofolio. Tous les 3 ans une notation du WWF-FR est réalisée par une tierce partie indépendante via le *Baromètre PAP50*.

Tout produit imprimé sortant du WWF (lettre, DIPE, PPM) comporte les mentions nécessaires à connaître le papier utilisé et sa responsabilité environnementale ainsi que la qualité environnementale du mode d'impression (annexe 9). Il incite clairement le lecteur au recyclage en fin de vie du produit papier (voir exemple de mentions recommandées par type de produits en annexe 5).

Lorsque cela est possible, l'empreinte écologique du document est calculée et mentionnée (par exemple à partir de <http://www.arjowigginsgraphic.com/fr/developpement-durable/questions-environnement/calculateur-environnemental/>).

Dans le cas d'une e-publication, une mention spécifique est ajoutée pour inciter le lecteur à en faire bon usage (voir annexe 5).

MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR RÉUSSIR

Pour plus d'efficacité et de constance dans les résultats, le WWF anime sa politique de façon participative. Un responsable papier est identifié, ainsi que des référents dans les services clés (annexe 3).

Le WWF-FR propose une fois par an une formation interne sur la question du papier à ses personnels et aux personnels intervenant régulièrement pour lui.

Le WWF-FR dispose d'une charte d'éco-conception (annexe 5) pour toutes ses productions et engage ses prestataires par la signature d'une charte « fournisseur » (annexe 6).

Un outil de suivi ad hoc est développé dans le WWF-FR (annexe 7), de façon à suivre les tonnages et les caractéristiques environnementales des produits papier, du papier de bureau utilisé par > 75% des ETP tertiaires, de > 90% des DIPE et de tous les producteurs de PPM.



Cette politique papier responsable engage chaque collaborateur du WWF-FR. Elle est valable de façon immédiate et pour toutes les activités du WWF-FR. Elle est mise en œuvre, suivie, et évaluée tous les ans, en début d'année budgétaire (juillet).

Paris, le 1^{er} octobre 2016,
Pascal CANFIN
Directeur général

A handwritten signature in blue ink that reads "Pascal Canfin." The signature is written in a cursive, flowing style.

ANNEXE 1. Les enjeux du papier vu par WWF-FR

De la forêt au bureau

En tant que matériau renouvelable, le papier présente généralement une empreinte écologique inférieure à des alternatives issues de ressources fossiles. Toutefois, son exploitation, sa production et son recyclage génèrent une empreinte réelle qui, si elle n'est pas gérée durablement, peut peser négativement sur la qualité des forêts, de la biodiversité, des eaux, de l'air.

Le WWF travaille à l'échelle mondiale pour réduire l'empreinte écologique du secteur « papier » (http://wwf.panda.org/how_you_can_help/live_green/fsc/save_paper/). La conservation des forêts est au cœur de sa mission depuis plus d'un demi-siècle et est essentielle dans des régions ou sur des marchés clés du globe. Le WWF travaille avec les producteurs et acheteurs de papiers de par le monde pour réduire et minimiser l'impact de la production et consommation de papier sur les forêts (ressources, biodiversité), avec un objectif de zéro net déforestation et dégradation, mais également de réduction de l'impact sur le climat, l'énergie et l'eau notamment.

40% des bois ronds commercialisés dans le monde (hors bois autoconsommé, notamment sous forme d'énergie) sont utilisés pour répondre à la demande croissante de papier : celle-ci est supposée doubler d'ici 2050. Les pratiques non soutenables, l'exploitation illégale de bois, la conversion de forêts naturelles en plantation industrielle sont des faits d'actualité dans certaines parties du monde produisant une part de la pâte à papier se retrouvant sur le marché mondial ou français.

La consommation de papier dans les bureaux reste excessive pour certaines organisations. Une fois utilisé, le papier n'est pas un déchet mais une ressource dans une perspective d'économie circulaire. Dans les bureaux en France, la part de la collecte de papier graphique au bureau (environ 25%), de même que la faible part des achats de papiers graphiques recyclés (environ 15%), sont encore faibles. De leur amélioration dépend l'économie circulaire naissante des produits papier (dont la production de papier recyclé de haute qualité).

Une ressource indispensable à l'activité du WWF

Le papier est une des ressources utilisées au quotidien par les salariés de WWF. WWF utilise du papier dans chaque bureau, à des fins de communication, marketing ou éducation/sensibilisation et à destination d'une grande variété d'audiences (publications, mailings, etc.).

L'activité du WWF nécessite l'impression de quatre grandes familles de produits papiers (cf annexe 2) : **1/** du papier de bureau (ramettes, enveloppes, blocs-note, etc.) (PB) ; **2/** des publications et support de communication (DIPE) ; **3/** des appels à dons, des supports de collecte et des catalogues (DIPE) ; **4/** des produits papier vendus de marque WWF ou portant son logo (PPM).

La majorité des dons reçus par WWF est faite via le support papier (publipostage, lettres d'informations, etc.). Depuis de nombreuses années, le WWF applique un ciblage très minutieux. Un score « donateur » est donné à l'ensemble de sa base de données : il est remis à jour deux fois par an. Cela permet pour chaque sollicitation de cibler au plus juste afin d'optimiser le volume d'envois.

Responsabilité et exemplarité

Le WWF se doit d'être exemplaire par une consommation de papier à la fois minimisée, responsable, impliquant les sous-traitants et partenaires vers les meilleures garanties environnementales.

Le WWF a un rôle clé pour promouvoir la transition et l'émergence durable en France d'une économie circulaire fondée sur les ressources forestières (économie verte). Au travers de son programme sur le papier, il promeut notamment une politique papier responsable dans les entreprises privées ou les organisations publiques (*Baromètres PAP50* menés annuellement depuis 2010).

ANNEXE 2. Les produits papiers clé utilisés au WWF-FR

	Papiers de bureau	Documents institutionnels, promotionnels et éditique	Produits papier mis sur le marché
Acronyme	PB	DIPE	PPM
Définition	Outils de travail et d'administration de l'organisation	Moyens de communication ou de marketing qui sont imprimés en externe ou par un service spécifique de l'organisation	Produit objet de l'activité de l'organisation ou produit distribué par elle, vendu ou gratuit
Intervenants	Interne	Lien avec les Producteurs/diffuseurs/distributeurs Cahier des charges	Lien avec les graphistes/imprimeurs Cahier des charges
Catégories et exemples d'articles	<p>Papier à copier</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ramette - Papier personnalisé* - Papier listing <p>Classement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pochette et chemise - Classeur - Boîtes à archive <p>Emballage, expédition et enveloppe</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enveloppe standard - Enveloppe et pochette postale personnalisée ou non* <p>Autres fournitures de bureau</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cahier - Bloc note - Carte de visite - Post-it - Papier à en-tête* - Papier Hygiène 	<p>Documents institutionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Magazine de marque & Publication d'entreprise* - Rapport annuel d'activités, rapport DD <p>Documents promotionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mailing & Publipostage* - Imprimé informatif / Lettre / Revue - Catalogue de vente* - Imprimé publicitaire* (prospectus, brochure, dépliant, flyer, tract, plaquette...) 	
Produits sur lesquels le WWF a une responsabilité relative		Page de publicité achetée dans un média papier	Produits papier d'autres marques ou producteurs indépendants sélectionnés pour être distribués dans le catalogue
Produits interdits (sauf justification exceptionnelle)	<ul style="list-style-type: none"> - Assiettes, couverts et tasses jetables - Papier hygiène de couleur - Ramette de couleur 		

* produits assujettis à la déclaration Ecofolio

ANNEXE 3. Noms et fonctions du responsable et des référents papier

Nom	Fonction	Rôle dans la politique papier	Localisation
 Anne-Sophie Gougeon	Chargée de programme Produits forestiers	Responsable de l'animation de la politique papier	Paris
 Corinne Brémenson	Contrôleur Financier	Référent « Achats de fournitures », gestion des prestataires de la collecte, Déclaration Ecofolio	Paris
 Johnny Castillo	Administrateur Systèmes & Réseaux	Référent « Informatique, imprimante, IT »	Paris
 Pascal Herbert	Infographiste	Référent « Ecoconception et imprimeurs »	Paris
 Carole Huyghe	Documentaliste	Référent « Documentation & archives »	Paris
 Jean-François Delaire	Responsable de partenariats	Référent « Département RME »	Paris
 Amélie Magnin	Responsable Marketing Direct et Face-to-Face	Référent « Marketing Direct »	Paris
 Marie Brétez	Chargée de développement VAD-VPC	Référent « VAD-VPC »	Paris
 Arnaud Gauffier	Chargé de programme Agriculture, Alimentation	Référent « Département des Programmes »	Paris
 Yesenia Cervigon	Chargée administrative et financière	Référent « Bureau de Cayenne »	Cayenne
 Emma Do Khac	Chargée de programme Forêts	Référent « Bureau de Nouméa »	Nouméa
 Canddie Magdalenat	Chargée de programme Urbanisme et habitat durables	Référent « Bureau de Lyon »	Lyon
 Daniel Vallauri	Chargé de programme Forêts	Référent « Bureau de Marseille »	Marseille

ANNEXE 4. Les chiffres clés 2015

		Indicateurs	Paris	Marseille	Lyon	Nouméa	Cayenne
		ETP tertiaire	80	5	3	5	5
Papier de bureau	Consommation* en kg/an	1217	44	< 45	60	100	
	en kg/ETP	15	11	< 15	13	17	
	Part des achats A à AAA (en %)	> 90%	100%	> 90%	> 90%	> 90%	
DIPE	Consommation* (en kg/an)	166 910	Inconnue	Inconnue	30	Inconnue	
	Part des achats A à AAA (en %)	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Inconnue	Inconnue	
PPM	De marque WWF-FR	Consommation* (en kg/an)	Inconnue	0	0	0	0
		Part des achats A à AAA (en %)	100	0	0	0	0
	Portant le logo WWF-FR	Consommation* (en kg/an)	Inconnue	0	0	0	0
		Part des achats A à AAA (en %)	Inconnue	0	0	0	0
	Expédition des produits de WWF-FR	Consommation* (en kg/an)	Inconnue	0	0	0	0
		Part des achats A à AAA (en %)	Inconnue	0	0	0	0
Collecte	Prestataire	Tonnage en kg	4 620	0	0	0	0
		Taux de collecte	> 90 %	0 %	0 %	0 %	0 %
	Bac de ville	Tonnage en kg	0	inconnu	inconnu	inconnu	inconnu
		Taux de collecte	-	> 90 %	> 90 %	> 90 %	> 90 %

* la consommation est estimée via les achats de l'année, le stock tournant étant jugé stable.

ANNEXE 5. Charte d'éco-conception des produits papiers utilisée par WWF-FR et respectée contractuellement par ses partenaires et prestataires



CHARTÉ D'ÉCO-CONCEPTION DES PRODUITS PAPIERS UTILISÉE PAR LE WWF-FR

Cette charte d'éco-conception permet aux publications, publipostages, catalogues ou autres produits papiers (livre, cahiers...) d'être conforme à la politique papier responsable du WWF-FR.

C'est un vecteur de réduction de l'empreinte écologique du produit, de crédibilité, de transparence et de pédagogie sur la thématique.

ANNEXE 5.

Charte d'éco-conception des produits papiers utilisée par le WWF-FR

PRÉPARER UNE MAQUETTE ÉCO-CONÇUE

Opportunité de la publication

Mon document est-il vraiment nécessaire ? Puis-je le dématérialiser (utilisation de support web uniquement) ? Dois-je faire deux versions, imprimée et numérique ? Quelle est la version environnementalement la plus vertueuse ? La réponse à ces questions dépend de la publication : type de publication, type de cible et contexte de l'action, confort de lecture souhaité, volume, durée de vie et usage de la publication.

Format et pagination

Les formats n'entraînant pas de gâchis de papier sont à favoriser. Les formats autres que le standard A (A5, A4, A3, A2, etc.) sont à proscrire. Si exception, il est essentiel d'en discuter avec l'imprimeur ou le graphiste pour optimiser son empreinte papier (et le coût). De même, bien formater le nombre de page du document (multiple de 4) est indispensable pour éviter les pages blanches, et surtout les pages inutiles souvent masquées d'à-plat de couleur (photo) difficile à désencrer lors du recyclage.

Charte graphique

Imposée par WWF-Int, celle-ci doit être rigoureusement respectée pour toutes créations. Le principe graphique (marge, page ou double page d'à-plat couleur) est très esthétique mais peut être améliorée d'un point de vue de l'éco-conception (voir avec le graphiste, en fonction de la publication).

Nombre d'exemplaires

Tout exemplaire imprimé doit utilement porter son message jusqu'à sa cible. Il est important de bien réfléchir à la quantité commandée. Pour ce faire, voici quelques petites questions à se poser :

- quelle est ma cible ?
- combien sont mes lecteurs ?
- combien de personnes suis-je capable de réellement toucher (en fonction des listings d'adresses disponibles, des événements ou salons auxquels je peux participer...) ?
- quelle est la durée de vie de mon document ? Pourrions-nous encore le diffuser dans 6 mois, 1 an, 5 ans ? Pour les faibles durées de vie et les grandes diffusions, privilégier l'e-communication ;
- à partir de quelle quantité le prix d'impression devient-il intéressant (économie d'échelle) ? A voir avec l'imprimeur au cas par cas. Le prix des petits tirages a beaucoup baissé ces dernières années. Il est parfois plus sûr de faire deux tirages sans risques, qu'un gros tirage qui s'avère non distribué.

Les éléments perturbant le recyclage

Il est clé de supprimer de nos productions tous les éléments perturbant le recyclage :

- la couverture plastique qui sert à rigidifier le document (à remplacer par une couverture papier d'un grammage supérieur aux pages intérieures pour les rapports épais) ;
- la plastification, sauf cas réellement utile (ex. poster réutilisable) ;
- le pelliculage des couvertures (vernis UV) ;
- les encarts plastiques ;
- les inserts, notamment de DVD (sauf si nécessaire au rapport et impossibilité de mettre en ligne le contenu) ;
- les colles de reliures. La reliure piqué métal est généralement la meilleure alternative pour un rapport.

ANNEXE 5.

Charte d'éco-conception des produits papiers utilisée par le WWF-FR

CHOISIR LE PAPIER

Grammage

Le choix du grammage est important car il va permettre d'économiser sur de nombreux domaines (empreinte écologique, matière, poids du rapport, coûts d'envoi). Par exemple, entre un rapport imprimé sur un papier de grammage 115 g/m² ou 80 g/m², la réduction est conséquente (poids réduit de 21%).

Le grammage est clé pour la qualité de présentation et la vie du document. Il doit être adapté à la cible et au type de document. Pour des rapports nécessitant une qualité supérieure, il est conseillé un grammage plus important pour la couverture que pour l'intérieur. Des grammages limite à éco-conseiller sont mentionnés dans le tableau 1. À adapter selon le document, la qualité souhaitée et les papiers disponibles : il s'agit toujours d'un compromis.

Tableau 1. Grammages limite conseillés en fonction des principaux usages.

Type de document	Couverture	Intérieur	Notes
Papier toilette	35 g/m ²		2 plis
Catalogues	40 g/m ²		
Publipostage	60-80 g/m ²		
Newsletter, flyer	60-90 g/m ²		
Dépliant	115-150 g/m ²		
Rapport annuel ou d'étude	150-250 g/m ²	80-115 g/m ²	Intérieur : > 115 g pour des grands à-plats de couleurs Couverture : > 150 g pour la solidité, sans pelliculage
Livre	Couverture souple : 250-350 g/m ²	80-115 g/m ²	Pour les beaux livres et selon les usages (ex. éducatifs) les grammages et papiers varient
Affiche	130-150 g/m ²		Sauf cas particulier ou multi-usages, pas d'encapsulage
Marque-page, carte	200-300 g/m ²		
Pochette à rabat	300 g/m ²		
Chevalet de bureau	350 g/m ²		

ANNEXE 5.

Charte d'éco-conception des produits papiers utilisée par le WWF-FR

Blancheur

Élément clé de l'aspect donné à la publication, la blancheur s'avère un choix stratégique :

- veut-on se distinguer en montrant au premier coup d'œil que le papier est recyclé, un peu « vintage » ? Cela s'adapte-t-il à ma cible ? Auquel cas les papiers recyclés de qualité mais peu blanchis sont utilisables (type Cyclus par exemple) ;
- veut-on faire la preuve qu'une impression responsable peut aussi être de haute qualité ? Auquel cas, il existe des papiers recyclés dont la différence à la fibre vierge n'est plus visible. Certaines gammes de papiers recyclés sont tout à fait de haute qualité et blanchies sans usage de chlore (type Cocoon par exemple).

La blancheur est mesurée selon des normes (ISO ou CIE). En fonction de votre cible de communication vous pourrez choisir :

- une blancheur faible pour le brouillon (fibres vierges bas de gamme) ou pour montrer le caractère « vintage » de certains recyclés (CIE égal à 90 pour Cyclus par exemple) ;
- une blancheur standard, idéale pour les impressions internes, photocopies ;
- une blancheur élevée avec des papiers qui permettent d'obtenir un meilleur contraste de couleur, et un rendu d'impression plus net. Aucune différence de blancheur avec des fibres vierges blanchies (CIE égal à 150 pour Cocoon par exemple). Par ce fait, si les appositions des logos montrent le choix du papier recyclé, on contribue à promouvoir l'image et la qualité des papiers recyclés ;
- une blancheur extrême, peu utile dans notre cas.

Couleurs

Autant que possible, le WWF exclut les usages de papiers de couleur teintés dans la masse ou Kraft, qui présentent une perturbation au bon recyclable. Il est recherché, à coût acceptable, des solutions de remplacement (ex. enveloppes Kraft blanches).

Fibres recyclées, vierges ou mixtes et certifications

Le WWF s'engage à utiliser exclusivement des papiers fabriqués en matière 100% recyclée et/ou certifiée FSC® (classés A à AAA selon la classification environnementale des papiers graphiques du WWF-FR et/ou notés > 70/100 sur Check You Paper, <http://checkyourpaper.panda.org/>). Le WWF-FR exclut d'utiliser toute source de papier controversée (classée E) ou pouvant en contenir (classée B à D) (figure 1).

Pour les gros achats ou tirages, il est conseillé de vérifier la responsabilité environnementale des papiers utilisés, via la base de données Check your paper, rassemblant des papiers contrôlés de façon indépendante (http://checkyourpaper.panda.org).

Ponctuellement, pour les plus gros tirages (> 30 T), le WWF-FR peut utiliser une analyse des fibres du papier qui a servi à l'impression, de façon à confirmer l'absence de fibres à risques et le bon respect du cahier des charges (coût environ 80 € par échantillon ; délai de 3 semaines).



© WWF/WWF/WWF

ANNEXE 5.

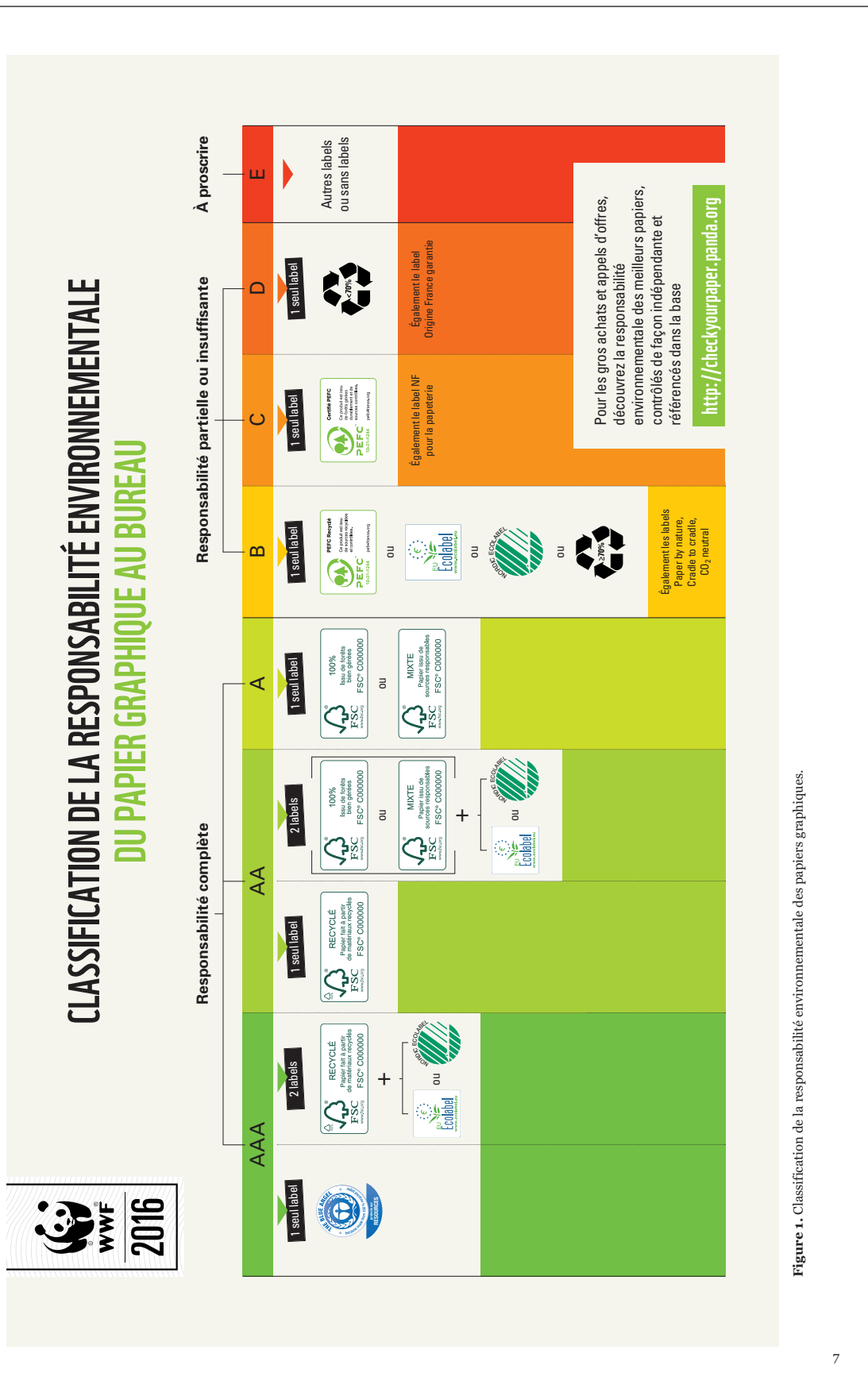


Figure 1. Classification de la responsabilité environnementale des papiers graphiques.



ANNEXE 5.

Charte d'éco-conception des produits papiers utilisée par le WWF-FR

CHOISIR L'IMPRIMEUR

Type d'impressions

L'imprimeur et le type d'impression dépendent du document et du tirage :

- numérique pour les petits tirages ;
- offset feuille à feuille ;
- rotative pour les gros tirages.

Les encres

Les encres à utiliser sont, par ordre de préférence : encre végétale, encre sans solvant 100% naturelle. Éviter les encres phosphorescentes, celles comprenant des solvants ou à fort taux de COV (composants organiques volatiles).

Reliures, plastifications et pelliculage des couvertures

Parce qu'elles font partie des éléments perturbateurs du recyclage, les reliures plastiques ou métal, les papiers pelliculés et les couvertures plastiques sont à exclure autant que possible. Les reliures piquées métal sont les plus adaptées aux documents produits, sauf cas de documents épais (dos carré collé). Un dos carré collé est un perturbateur de recyclage mais est acceptable pour la production de livres. Pour les rapport, préférer une pique métal.

Label et garantie de qualité des imprimeurs

Différentes démarches environnementales sont encadrées par un label ou une norme. Préférer les imprimeurs ayant une démarche environnementale complète. Ils sont généralement détenteurs de la marque Imprim'Vert, Print Environnement ou d'une certification ISO 14001. En cas d'utilisation de papiers FSC®, seul un imprimeur labellisé FSC® peut apposer le logo. Une liste d'imprimeur avec lesquels le WWF-FR travaille est tenue à jour (annexe 9).



Localisation de l'imprimeur et délais de routage

Pour des raisons évidentes d'empreinte CO₂ associée à votre commande, il est impératif de bien réfléchir à la fois à la localisation de l'imprimeur et aux délais de routage laissés à l'imprimeur. Il est nécessaire d'imprimer autant que possible localement ou à une distance < 800 km pour certaines productions, et de réduire les envois express nécessitant avion ou camion.

Pour ce qui concerne les productions d'origine extra-européenne, le WWF exige l'utilisation de fournisseurs certifiant FSC® le produit. La consultation de l'animateur de la politique papier est nécessaire pour expliquer les risques ainsi évités (papier ou impression associés à la déforestation, exploitation illégale, gestion non durable) et trouver les prestataires les plus vertueux dans le pays considéré (via le réseau GFTN).

ANNEXE 5.

Charte d'éco-conception des produits papiers utilisée par le WWF-FR

ÊTRE TRANSPARENT SUR LES PRATIQUES

Nature des mentions environnementales

Apposer les bonnes mentions et logos est un enjeu à la fois de transparence sur les pratiques et de pédagogie. Le WWF-FR a décidé que toutes ses impressions (lettre, rapport et brochures, catalogues...) porteront, de façon adaptée au format, une information claire sur les caractéristiques du tirage et des papiers, la qualité du processus d'impression ainsi qu'une incitation au recyclage.

Le WWF appose lorsque cela est pertinent le calculateur environnemental d'Arjowiggins, sous une forme texte ou graphique (<http://www.arjowigginsgraphic.com/fr/developpement-durable/questions-environnement/calculateur-environnemental/#>). Une présentation de son usage en vidéo est disponible à : <https://youtu.be/AtFnAycIqfg>

Sur les questions de l'empreinte carbone, il peut alternativement être apposé l'équivalent CO₂ de l'exemplaire : il est généralement fourni lors du devis par l'imprimeur avec qui nous travaillons. Il doit être demandé et intégré par nos soins au document définitif produit par le graphiste.



© Shutterstock

Les labels et logos

Les labels appartiennent à notre prestataire :

- c'est le cas des imprimeurs certifiés FSC® pour une publication utilisant du papier FSC®. Il doit impérativement comporter leur n° de licence (image et n° transmis par l'imprimeur, FSC®-Cxxxxxx) ;
- le label Imprim'Vert quand l'imprimeur est labellisé.

D'autres logos peuvent ou doivent être apposés :

- le logo Triman, obligatoire de par la loi pour les catalogues et produits mis sur le marché depuis janvier 2015. Il est conseillé de le faire figurer, avec ou non un texte faisant la promotion de la collecte pour recyclage ;
- le logo Ecofolio, contractuellement apposable sur les produits papier assujettis (cf annexe 2), comme les magazines et catalogues. Redondant avec le précédent logo, le WWF l'appose dans la mesure du possible pour être pédagogique.

ATTENTION AU PEFC

Le WWF ne soutient pas le système de certification forestière PEFC car il n'assure pas partout dans le monde le minimum acceptable pour la gestion durable des forêts. Or le papier est une ressource mondialisée et sous le label PEFC sont vendus parfois des papiers controversés (issus de la déforestation).

Le WWF privilégie le FSC®. Il s'agit d'un système de certification de la gestion durable des forêts qui, par la qualité de ses standards et de ses contrôles, permet l'atteinte d'une exigence minimum partout dans le monde.

Nous ne souhaitons pas utiliser de papier certifié PEFC pour nos publications, **encore moins en faire la publicité par apposition de son logo sur nos documents, rapports ou enveloppes.**

ANNEXE 5.

Charte d'éco-conception des produits papiers utilisée par le WWF-FR

LA TRANSPARENCE EN PRATIQUE

Les mentions à mettre dépendent de la publication, des choix qui ont été fait (papier, imprimeur, etc.), ainsi que de la place disponible. On ne peut mettre une information aussi exhaustive sur un courrier que sur un rapport, où un troisième de couverture est souvent disponible pour cela. Ci-après figurent quelques exemples non exhaustifs.

Principe d'utilisation des marques par WWF-FR



→ Seul un producteur certifié FSC® peut apposer un label FSC® qui doit impérativement porter son N° de licence qui lui est propre (FSC-Cxxxxxx). Le label peut varier d'une commande à une autre selon le support utilisé. A chaque commande, le prestataire concerné pourra transmettre le label correspondant au papier (100%, Mixte ou recyclé, avec son n° de licence) pour établir la mise en place.

Pour la vente de produits certifiés FSC® par WWF sur le site Internet ou pour toute communication sur les engagements de WWF vis-à-vis du FSC®, la mention de la certification FSC® reprise par WWF-FR (avec ou sans apposition du logo) ne peut se faire que dans le cas d'un contrat de licence spécifique (Trademark Service Provider).

Le WWF-FR s'engage à la mettre en place et à vérifier préalablement à leur usage les informations concernant ses fournisseurs (<http://info.FSC.org/certificate.php#result>) comme demandé par le standard FSC®-STD-50-002. Le visuel devra ensuite être validé par l'organisme certificateur. NB : C'est le seul cas de figure où une entreprise non certifiée peut utiliser un label.



→ La mention et/ou le logo du label Imprim'vert (rond ou feuille) peut être apposé dès lors que le producteur est labellisé (<http://www.imprimvert.fr/page/38/Annuaire-imprimeurs>).



→ Le logo Triman doit obligatoirement être apposé sur tous les publipostages et catalogues commerciaux. Toutefois, le WWF choisit de l'apposer plus largement, dans un but pédagogique.



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.

→ Le logo « papier » d'Ecofolio doit être contractuellement apposé sur tous les produits éligibles à la déclaration Ecofolio. Toutefois, depuis l'entrée en vigueur du logo Triman, obligatoire pour certains produits, il peut être choisi de ne pas l'apposer.

ANNEXE 5.

Charte d'éco-conception des produits papiers utilisée par le WWF-FR

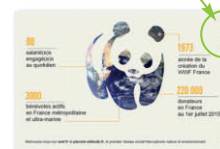
Exemple d'apposition souhaitée pour être transparent

→ Courrier imprimé





	Exemple de mentions à mettre en place (légalement non obligatoire)
Papier	« Imprimé sur papier 100% recyclé »
Collecte pour recyclage	 OU 

→ Carte de visite

	Exemple de mentions à mettre en place (légalement non obligatoire)
Papier	Mention « Papier 100% recyclé » en haut à droite au verso
Collecte pour recyclage	Rien (support trop petit pour apposer le logo Triman)











→ Brochure imprimée

	Exemple de mentions à mettre en place (légalement non obligatoire)
Papier	 RECYCLÉ Papier fait à partir de matériaux recyclés FSC® C000000
Impression	
Collecte pour recyclage	 OU 

ANNEXE 5.

Charte d'éco-conception des produits papiers utilisée par le WWF-FR







→ Rapport imprimé ou livre

	Exemple de mentions à mettre en place à mettre en place (légalement non obligatoire)
Papier/ Impression	 et  et/ou <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content;"> Tirage de 100 exemplaires sur papier AAA, Cocoon Silk d'Arjowiggins Graphic, 100% recyclé, certifié FSC® et Ecolabel européen, 115 g/m² pour les pages intérieures, 150 g/m² pour la couverture. </div> et 
Collecte pour recyclage	 Je ne suis pas un déchet mais une ressource, recyclez-moi. OU  Le livre est un objet vivant plein de ressources, en dernier lieu recyclez-moi OU  et si possible  Avec Ecofolio tous les papiers se recyclent.
Empreinte via calculateur Arjowiggins	<div style="border: 1px solid black; padding: 10px;">  arjowiggins Cocoon Silk est un papier couché 100% recyclé, fabriqué en France, certifié FSC® Recycled et Ecolabel européen. Il a les mêmes performances de machinabilité et d'imprimabilité que les papiers non recyclés, mais avec des qualités environnementales supérieures et un niveau de blancheur élevé (CIE 126). En utilisant ce papier plutôt qu'un papier non recyclé, l'impact environnemental de l'exemplaire est réduit de 20 g équivalent CO₂, d'environ 5 l d'eau, de 342 Wh, de 243 g de bois (sources : www.arjowigginsgraphic.com/le-calculateur-environnemental.html). </div>

Pour un exemple d'éco-conception, voir le livre « Naturalité des eaux et des forêts » publié en 2016, page 248 et <http://naturalite.lavoisier.fr/livre-respectueux-environnement-WWF.pdf>



→ Jaquette de DVD





	Exemple de mentions à mettre en place (légalement non obligatoire)
Papier/ Impression	 et  et 
Collecte pour recyclage	 Je ne suis pas un déchet mais une ressource, recyclez-moi. OU  et si possible  Avec Ecofolio tous les papiers se recyclent.







ANNEXE 5.

Charte d'éco-conception des produits papiers utilisée par le WWF-FR

→ Impression d'un catalogue et produits vendus de marque WWF

	Exemple de mentions à mettre en place (l'apposition du logo Triman est obligatoire)
Papier/ Impression	 RECYCLÉ Papier fait à partir de matériaux recyclés FSC® C000000 et 
Collecte pour recyclage (légalement obligatoire)	 ou  et si possible
Empreinte via calculateur Arjowiggins	Adapter une mention à partir de l'outil d'Arjowiggins Graphic si le choix du papier le permet. www.arjowigginsgraphic.com/fr/developpement-durable/questions-environnement/calculateur-environnemental youtu.be/AtFnAyclqfg

→ Impression des publipostages d'appel à dons (dont Traces du Panda)

	Exemple de mentions à mettre en place (l'apposition du logo Triman est obligatoire)
Papier/ Impression	 RECYCLÉ Papier fait à partir de matériaux recyclés FSC® C000000 et 
Collecte pour recyclage	 ou 
Empreinte via calculateur Arjowiggins	Adapter une mention à partir de l'outil d'Arjowiggins Graphic si le choix du papier le permet. www.arjowigginsgraphic.com/fr/developpement-durable/questions-environnement/calculateur-environnemental youtu.be/AtFnAyclqfg

ANNEXE 5.

Charte d'éco-conception des produits papiers utilisée par le WWF-FR

DOCUMENT EN VERSION ÉLECTRONIQUE

Dans le cas d'une publication uniquement électronique ou d'une version électronique d'un document également imprimé, le WWF-FR modifie la maquette de la version basse définition destinée à l'internet et fait figurer en lieu et place des mentions « papier » les mentions suivantes :

- Le cartouche de la 4^e de couverture est remplacé par :



- Si possible, ajout de :



Si vous choisissez d'imprimer le fichier pdf, n'oubliez pas que le papier est précieux. Utilisez le mode « recto verso » et/ou livret (deux feuilles par pages), utilisez un papier responsable, partagez vos archives et recyclez quand l'imprimé devient inutile.



e-accessibility

Par ailleurs, si cela est pertinent pour le document, le label e-accessibility peut être utilisé. Il garantit l'accessibilité du contenu aux personnes handicapées. Il peut être utilisé lorsque la version numérique de la maquette est conforme aux normes internationales d'accessibilité (WCAG 2.0). Un tel pdf est alors accessible aux mal et non-voyants par lecture audio automatique.

ANNEXE 6. Charte d'engagement des prestataires et fournisseurs du WWF-FR



CHARTRE D'ENGAGEMENT DES PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS DU WWF-FR

Je soussigné :

représentant l'entreprise :

en qualité de :

Reconnait par ma signature ci-dessous :

- être pleinement informé de la politique « papier responsable » du WWF-FR ;
- assure le WWF-FR de conformer les travaux demandés aux exigences de sa politique « papier responsable », notamment son annexe 5 sur l'éco-conception ;
- assure le WWF-FR de systématiquement proposer pour toutes les productions les alternatives écologiquement les meilleures et des conseils d'éco-conception ;
- fournit des informations précises concernant la dénomination, les labellisations et les caractéristiques clé des papiers (grammage, blancheur, etc.) ;
- dans la mesure du possible, fournit l'empreinte carbone du produit et un devis avec l'outil Paper Metrix d'Ecofolio (<http://www.ecofolio.fr/adherents/paper-metrics>) ;
- suit rigoureusement les règles d'utilisation des labels et de maintien de la traçabilité des produits certifiés, nécessaires par exemple à la bonne apposition du label FSC®.

Date :

Signature :



Si vous choisissez d'imprimer le fichier pdf,
n'oubliez pas que le papier est précieux.

ANNEXE 7. Modalités du système de suivi mis en œuvre

Objectif opérationnel

Le système de suivi de la politique papier responsable mis en place vise à garantir :

- un engagement dans la durée et un pilotage de l'excellence des pratiques ;
- une recherche d'amélioration continue ;
- à permettre et à faciliter la déclaration annuelle Ecofolio, minimiser le malus et maximiser le bonus (année calendaire) ;
- à faire le rapportage interne international demandé par le réseau WWF (WVOV de WWF-Int) (année budgétaire).
- à permettre d'évaluer la réalité des pratiques et les réviser chaque année si nécessaire (année budgétaire) ;
- tous les 3 ans, à faire évaluer par une tierce partie la pratique papier au WWF-FR, au travers de la notation par le *Baromètre PAP50*.

Outils

Un outil sous Excel est développé *ad hoc* pour collecter l'information au fil de l'année dans les différents services concernés et pour la compiler au moment de chaque rapportage.

ANNEXE 8. Mentions à négocier dans le cadre d'un partenariat incluant un produit papier

L'objectif est de décliner avec nos partenaires des produits papiers conformes à la politique « papier responsable » du WWF-FR. Pour cela, une négociation sur les principes d'éco-conception des produits utilisés dans le cadre du partenariat doit être clairement encadré par une close du type (à adapter selon les cas et les produits) :



Les produits objets du présent contrat de partenariat satisferont aux dispositions suivantes :

- *papier 100% recyclé ou certifié FSC® ;*
- *conception compatible avec la charte d'éco-conception des DIPE et PPM (annexe 5 de la politique « papier responsable » du WWF-FR) ;*
- *apposition des mentions nécessaires à une transparence totale sur la nature du papier, sa production, les garanties environnementales associées (cf exemple dans l'annexe 5) ;*
- *une incitation ou consigne de tri claire quel que soit le support (cf exemple dans l'annexe 5) ;*

Avant le lancement des produits sur le marché, le partenaire fournira à WWF-FR toutes les informations relatives à la composition et à la fabrication des produits.

Le partenaire s'engage impérativement à prendre toutes les mesures raisonnables pour minimiser l'impact sur l'environnement et à informer WWF-FR des problèmes d'environnement liés aux produits et du présent contrat dès qu'il en a connaissance. Tout défaut d'information à ce sujet constituerait un manquement contractuel.



ANNEXE 9. Les imprimeurs et ateliers de reprographie travaillant avec le WWF-FR en 2016

La liste des imprimeurs ci-dessous a été étudiée et validée pour leurs qualités environnementales, en fonction des contraintes de localisation et de services. Tout autre imprimeur ou reprographiste doit faire l'objet de validation par l'animateur de la politique papier.

Paris / Lyon / Marseille

→ PURE IMPRESSION

N° de licence : FSC-C022968

Basé à Montpellier, c'est un leader sur les questions environnementales dans de secteur de l'impression :

- politique complète et ancienne (<http://www.pure-impression.fr/nos-engagements-rse/actions-environnementales/>)
- bâtiment HQE
- labellisé Imprim'Vert (depuis 2006), FSC® et ISO 14001 (depuis 2008).
- promulgue de très bons conseils d'éco-conception

Conseil : à utiliser pour tout document, notamment l'impression numérique, mais faire attention au coût environnemental du transport pour les délais d'impression/ expédition très courts, notamment pour le bureau de Paris.

Adresse : rue de la Salaison - ZAC Fréjorgues Est - 34135 Mauguio

Courriel : contact selon la géographie <http://www.pure-impression.fr/contact>

Site web : <http://www.pure-impression.fr>

→ SAXOPRINT

N° de licence : FSC-C101851

SAXOPRINT est un groupe d'impression en ligne européen et garantit des livraisons neutres en carbone. Partenaire du WWF pour les Creative Awards en 2016, Saxoprint est certifié FSC®.

Site web : <http://www.saxoprint.fr>

Tél. : 0800 90 09 41

Courriel : service@saxoprint.fr

→ COPY-TOP

Toutes les agences de COPY-TOP ont un large choix de papiers recyclés, Ecolabel européen ou FSC® et sont labellisées Imprim'Vert depuis 2006.

Conseil : Non certifié FSC®, COPY-TOP emploie des papiers qui peuvent l'être, mais l'apposition du logo FSC® serait frauduleuse. Demander à n'imprimer qu'en papier recyclé et mentionnez-le.

Adresse : multiples adresses dans Paris et à Lyon.

Site web : <http://www.copytop.com>



Paris seulement

→ 3MA GROUP

N° de licence : FSC-C023844

Basé en Alsace et à Paris (91), 3MA GROUP est un imprimeur offset ou numérique labellisé Imprim'Vert et FSC®.

Conseil : le WWF fait appel à cet imprimeur notamment pour l'impression de Traces du Panda.

Adresse : 9 rue Manfred Behr - 68250 Rouffach

Site web : <http://www.3magroup.com>

Tél. : +33 (0)3 89 73 29 73

→ CFI TECHNOLOGIES

N° de licence : FSC-C011916

CFI TECHNOLOGIES est un prestataire complet spécialiste du marketing direct et de l'édition. Son imprimerie de Choisy est certifiée FSC® et labellisé Imprim'Vert.

Conseil : WWF fait appel à CFI TECHNOLOGIE pour les publipostages et supports d'appel à dons.

Adresse : ZI Petite Montagne Sud - 18, rue des Cévennes - Lisses - 91017 Evry Cedex

Tél. : 01 69 11 10 10 - **Fax** : 01 69 11 83 83

Site web : <http://www.cfi-technologies.fr>

→ HOORENS PRINTING NV

N° de licence : FSC-C010872

Hoorens est l'imprimeur du délégataire du catalogue du WWF-FR (Ivoire). Il est certifié FSC® mais pas Imprim'Vert.

Adresse : Hoorens Printing N.V. - Ringlaan 12, Kortrijk - B-8501 Belgique

Site web : <http://www.hoorens.be>

Tél. : +32 - 56 35 29 21

Lyon seulement

→ ICA - IMPRIMERIE COURAND ET ASSOCIÉS

N° de licence : FSC-C084662

ICA est un imprimeur offset et numérique, certifié FSC®, ISO 14001 et labellisé Imprim'Vert. ICA a adhéré au Global Compact et réalisé son bilan carbone en 2011.

Adresse : 82 Route de Crémieu - 38230 Tignieu Jameyzieu

Téléphone : 04 78 32 23 19

Site web : <http://www.imprimerie-ica.com>

Marseille seulement

→ FRANCE DOCUMENT

Imprimeur Offset et numérique proche du bureau de Marseille. Bonne écoute sur les questions environnementales mais pas de certification FSC®, Imprim'Vert ou ISO.

Conseil : Non certifié FSC®, France Document emploie des papiers qui peuvent l'être, mais l'apposition du logo FSC® serait frauduleuse. Demander à n'imprimer qu'en papier 100% recyclé.

Adresse : 10, rue Pascal Xavier Coste - 13016 Marseille

Tél. : 04 91 09 59 43 - **Fax** : 04 91 09 59 49

Courriel : impression@francedocument.com

Site web : <http://www.francedocument.com>

Nouvelle-Calédonie

Aucun imprimeur ou prestataire de reprographie n'est certifié FSC® sur le territoire. Seul un imprimeur compatible avec certaines de nos productions est labellisé Imprim'Vert. Par ailleurs, le WWF ne produit localement que des petits tirages (< 1000 ex).

→ COPYMAGE NOUMÉA

Reprographie numérique. Bonne écoute sur les questions environnementales mais pas de certification FSC®, ni Imprim'Vert, ni ISO.

Conseil : Non certifié FSC®, Copymage peut sur demande employer des papiers qui peuvent l'être, mais l'apposition du logo FSC® serait frauduleuse. Demander à n'imprimer que sur papier recyclé. En l'absence de proposition satisfaisante, utiliser d'autres papiers certifiés, après vérification de l'origine et de la fiabilité, et sans apposition du logo.

Adresse : Quartier Latin, 3 rue Georges Guynemer, BP 12080 - 98802 Nouméa Cedex

Tél. : 23.10.40

Courriel : info@copymage.nc

→ ARTYPO

Impression offset labellisé Imprim'vert.

Conseil : Non certifié FSC®, Artypo peut sur demande employer des papiers qui peuvent l'être, mais l'apposition du logo FSC® serait frauduleuse. Demander à n'imprimer que sur papier recyclé. En l'absence de proposition satisfaisante, utiliser d'autres papiers certifiés, après vérification de l'origine de la pâte, et sans apposition du logo.

Adresse : 16, route de la baie des dames - Z.I. Ducos - B.P. 213 - 98845 Nouméa

Tél. : 68 72 83 29 9

Courriel : artypo@artypo.nc

Site web : <http://www.artypo.nc>

Guyane

Aucun imprimeur ou prestataire de reprographie n'est certifié FSC® ni labellisé Imprim'Vert en Guyane. Par ailleurs, le WWF ne produit localement que des petits tirages (<1000 ex).

→ CCPR

Conseil : Non certifié FSC®, CCPR peut sur demande employer des papiers qui peuvent l'être, mais l'apposition du logo FSC® serait frauduleuse. Demander à n'imprimer que sur papier recyclé. En l'absence de proposition satisfaisante, utiliser d'autres papiers certifiés, après vérification de l'origine et de la fiabilité, et sans apposition du logo.

Adresse : rue Yayamadou - Parc d'Activités Cogneau Larivot - 97351 Matoury

Tél. : 05 94 35 92 29

Courriel : devis@ccprimpr.fr

Site web : <http://www.ccpr-imprimerie-matoury.fr>

A SAVOIR

e-PUB

À VOUS
DE FAIRE
BONNE
IMPRESSION

< 20 KG

La masse de papier de bureau (en kg/ETP) consommée en 2015 par un collaborateur du WWF-FR.

167 T

Le tonnage de papier consommé pour les documents institutionnels, promotionnel et l'édition du WWF-FR en 2015.



> 90%

Le taux de collecte des papiers au WWF-FR en 2015, via un prestataire spécialisé.

100%

Le taux de papier à copier (ramettes) de sources à responsabilité complète, 100% recyclé ou certifié FSC®, dans les bureaux métropolitains en 2015.



Notre raison d'être

Arrêter la dégradation de l'environnement dans le monde et construire un avenir où les êtres humains pourront vivre en harmonie avec la nature.

www.wwf.fr